



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 3 avril 2019
N° 19/H030

Commission Environnement et développement durable

Programme statistique 2019

**Ministère de la Transition écologique et solidaire
Commissariat général au Développement durable
Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES)**

Environnement.....	<u>2</u>
Transports	<u>7</u>
Énergie	11

Extraits de programmes statistiques 2019 et autres services statistiques publics ... 13

1. Exposé de synthèse

À l'échelon national, la promotion de la transition écologique de la société prônée par la France renforce encore les besoins de diffusion d'informations de synthèse et de clés de lecture sur les grandes problématiques environnementales (changement climatique, érosion de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, santé/environnement...) et la nécessité de consolider les systèmes d'observation et d'acquisition des connaissances en lien avec ces problématiques (atténuation et adaptation au changement climatique, économie circulaire, économie verte, milieux marins, contamination des milieux (eau, air, sol) et santé...).

À l'échelon international, l'élaboration et le suivi des objectifs de développement durable reste une priorité majeure en lien avec la mise en œuvre des comptes intégrés de l'économie et de l'environnement, la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le changement climatique et la réponse aux besoins d'information environnementale dans le cadre de la Convention d'Aarhus.

1.1 Appui aux politiques

Le SDES, en tant que service statistique ministériel, agit dans le domaine des politiques publiques, en participant à la constitution de jeu d'indicateurs, en participant à des groupes de travaux ou en lançant des enquêtes ou évaluations thématiques. Il contribue ainsi au diagnostic et au suivi des différentes stratégies ministérielles.

En ce qui concerne le *suivi des sols*, la 2^{ème} campagne du Réseau de mesure de la qualité des sols, débutée en 2016, se poursuit dans le cadre d'un échantillonnage étalé sur 12 années. Les analyses portent prioritairement sur les paramètres liés au changement climatique (carbone des sols, N₂O). La convention-cadre liant les différents partenaires en termes de financement et de programme a été renouvelée en novembre 2018, Si elle assure la poursuite du réseau de suivi pour la période 2019-2023, **la disponibilité des sources de financement tout au long de cette période demeure incertaine.**

En 2019, le SDES élaborera le bilan de *qualité de l'air extérieur* en France portant sur l'année 2018 (avec la contribution de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (Aasqa).

La mise en œuvre du plan *biodiversité* adopté en juillet 2018 s'accompagne de différentes sollicitations du SDES, outre son travail récurrent de recueil et de diffusion de données de synthèse et de mise à jour annuelle du tableau de bord des indicateurs. Ainsi, en 2019, le SDES :

- lancera l'évaluation 2010-2020 des milieux humides ;
- contribuera à deux groupes de travail du Plan Biodiversité axés sur la mesure (réseau de surveillance, lutte contre l'artificialisation...);
- lancera une enquête sur les perceptions de la « Nature » par les Français.

En appui du plan de réduction de l'usage des *pesticides* (Écophyto II+), le SDES actualisera les données de qualité des eaux et notamment l'indicateur d'évolution de la présence des pesticides dans les cours d'eau. Il assurera un appui sur la *stratégie de sortie du glyphosate*, en supervisant la mise en qualité de la base de données des ventes de pesticides et en renseignant plusieurs indicateurs de suivi.

En appui de la stratégie nationale *mer et littoraux*, le SDES poursuivra son investissement dans l'observatoire national de la mer et du littoral et assurera l'actualisation des indicateurs adossés à la stratégie.

En appui de la stratégie nationale *bas carbone* et pour alimenter le rapport annuel au Parlement sur les nouveaux indicateurs de richesse (loi Sas), le SDES poursuivra le développement de la méthodologie permettant de disposer d'une estimation avancée de l'empreinte carbone et assurera son actualisation.

Il appuiera le développement et l'actualisation des indicateurs dans le cadre du Plan de prévention national des *déchets*, assurera la consolidation des différentes sources d'information en la matière et poursuivra une amélioration du système d'information sur le *gaspillage alimentaire* auprès des différents contributeurs de données sur le sujet.

Dans le cadre de la feuille de route sur *l'économie circulaire* et en lien avec les travaux internationaux, le SDES poursuivra les travaux de mise à jour et de consolidation des principaux indicateurs de suivi de l'économie circulaire. De manière plus générale, le SDES poursuivra ses travaux sur les flux de matières et les déchets, et les relations entre le développement économique et les pressions sur l'environnement à différentes échelles. Il s'agit d'élaborer et de diffuser notamment des indicateurs synthétiques (de type « empreinte »).

Dans la dynamique des « Assises de l'eau » tenues en 2018, les enjeux autour de *l'eau* (notamment en tant que ressource et assainissement) sont également importants. Le SDES poursuivra le développement d'indicateurs de pression sur l'eau (productivité de l'eau, empreinte eau).

Enfin, un volet important de l'appui aux politiques publiques de transition écologique est celui des perceptions de l'environnement et du suivi des pratiques environnementales des ménages et des acteurs ; le partenariat avec l'Insee pour l'exploitation annuelle de l'enquête Conjoncture auprès des ménages mensuelle européenne (CAMME) (plateforme de novembre) sera reconduit.

1.2 Comptes de l'environnement

Le SDES répondra à ses obligations européennes (règlement 691/2011 sur les comptes économiques de l'environnement complété par le règlement 538/2014) et aux demandes d'information environnementale dans le domaine de la comptabilité nationale de l'environnement :

1. Actualisation des comptes de dépenses de protection de l'environnement ;
2. Poursuite des travaux méthodologiques sur les dépenses de protection de l'environnement au sein d'un groupe de travail de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, ainsi que des échanges sur le périmètre de la biodiversité avec l'Ifremer ou CDC-biodiversité ;
3. Actualisation des comptes de flux de matières mobilisées par l'économie, y compris via les importations, et consolidation des indicateurs dérivés (productivité matières, ...) ;
4. Actualisation des comptes d'émission (dans l'air) par branche d'activité (de type Namea - National Accounting Matrix including Environmental Accounts) ;
5. Actualisation des données sur les taxes environnementales ;
6. Actualisation des données de production et d'emploi avec un périmètre des éco-activités mis à jour, pour se mettre en conformité avec la nomenclature européenne. Les données des activités périphériques, activités favorables à l'environnement, seront également actualisées après une réflexion en cours sur leur périmètre.
7. Production d'un rapport qualité des éco-activités à destination d'Eurostat ;
8. Actualisation des données sur les métiers de l'économie verte et verdissante ;
9. Amélioration de la compréhension des données d'administrations publiques dans le domaine environnemental, avec une analyse des données de comptabilité nationale et un travail exploratoire sur les subventions environnementales, en lien avec les demandes Eurostat et OCDE ;
10. Transformation de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, en une Commission des comptes de l'environnement, de l'énergie et du climat, sous réserve de la signature du décret correspondant ;
11. Actualisation des données relatives aux formations environnementales.

1.3 Rapportages internationaux

Une large part du programme statistique en matière d'environnement est occupée par les rapportages auprès des institutions internationales, notamment au titre d'obligations statistiques

1 – Rapportages statistiques obligatoires à destination d'Eurostat

- Déchets municipaux - annuel : quantités et type de traitement (OCDE-Eurostat)
- Compte de flux de matières – annuel (Eurostat)
- Comptes des émissions dans l'air par activité - annuel (Eurostat)
- Emplois, production et valeur ajoutée dans les éco-activités (Eurostat)

- Dépenses de protection de l'environnement (Eurostat)
- Taxations environnementales (Eurostat)

2- Autres reportages à destination d'Eurostat

- Mouvements transfrontaliers de déchets - annuel (Convention de Bâle et Eurostat)
- Émissions dans l'eau, assainissement, eau potable, prélèvements en eau par usage et par milieu – par région ou bassin hydrologique (REQ-IW OCDE-Eurostat) – années paires
- Émissions dans l'eau, assainissement, eau potable, prélèvements en eau par usage et par milieu – national (JQ-IW OCDE-Eurostat) – années paires
- Rapportage « Forêt » (Eurostat)

3 – Reportages avec l'Agence européenne de l'Environnement (AEE) ou l'OCDE

- Reportages AEE « Eau »
- Traitement des eaux usées urbaines et industrielles et Prélèvements en eau : WISE-Emissions et WISE Quantity (AEE)
- Annual quality assurance (AQA) Reference Data for Environmental Indicators (OCDE)

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enquête sur les " Ferrailles et vieilles fontes " réalisée par la FFA et dont la maîtrise d'ouvrage relève du SDES, a été labellisée fin 2014 pour une durée de 5 ans. Afin de poursuivre cette enquête en 2020, elle sera présentée au comité du label en 2019.

Au printemps 2019, le SDES demandera un avis d'opportunité au CNIS concernant un projet d'enquête intitulé " *Les Français et la Nature* ". La question de la biodiversité étant un enjeu important dans l'agenda du MTES, cette enquête vise à interroger la relation spécifique qui unit la société française et son environnement (milieux naturels, faune, flore, etc.), en étudiant la diversité des perceptions individuelles. Afin de présenter les résultats en amont du prochain Congrès mondial de l'UICN (Marseille, Juin 2020), cette enquête devrait être menée au second semestre 2019.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

Le SDES exploitera les données du module Carrières BDRP (données administratives du MTES/DGPR & DGALN) afin de disposer d'une nouvelle série de données sur les exploitations de carrières.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Les travaux d'études et de diffusion (outre le rapport sur l'environnement, voir partie 3.2) peuvent être regroupés en deux ensembles : 1) valorisation et diffusion d'indicateurs, de reportages, de principaux résultats dans la collection « datalab »; 2) analyses thématiques détaillées et problématisées .

Publications : valorisations de comptes, d'indicateurs et de statistiques

- Un Datalab long Mouvements de déchets transfrontaliers (données 2016)
- Un Datalab court Bilan de la production de déchets 2016
- Un Datalab court sur le glyphosate (état des lieux des achats et concentration dans les cours d'eau et dans les eaux souterraines)
- Un Datalab long Atlas environnemental du tourisme dans les stations de ski
- L'élaboration du rapport des comptes de l'environnement avec des fiches thématiques
- La poursuite de la valorisation de l'enquête Insertion professionnelle
- Un Datalab sur le bilan de la qualité de l'air extérieur en France concernant l'année 2018.

Publications : mise en perspective/synthèse

- Un Datalab court Montagne & Environnement sur l'enjeu de l'eau dans les stations de ski
- Un appel à contribution sur le thème des déchets et de l'économie circulaire (avec notamment une contribution du BPE et une du BSESE) dans le cadre du Rapport des comptes de l'environnement.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Certains travaux seront produits avec le logiciel R, afin d'améliorer les processus de production (temps de traitement, traçabilité, répétabilité). Ce sera notamment le cas pour le traitement des données de la BNV-d (base nationale des ventes de pesticides).

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

L'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, lancé au printemps 2010 et animé par le SDES vise notamment à organiser et documenter le suivi quantitatif des emplois et métiers sur ce champ thématique. L'approche territoriale nécessite la mobilisation d'autres sources de données complémentaires de la statistique publique. Le SDES contribuera à l'appui des initiatives régionales mettant en synergie les acteurs concernés par cette problématique de quantification et de qualification des emplois, métiers et formations de la transition écologique.

Un atlas environnemental des massifs de ski sera publié en 2019, grâce à la constitution d'une base de données sur les stations de ski et sur les communes supports des stations de ski. Ce travail sera complété par d'autres articles web sur le thème de la montagne.

3.2 Aspects « Environnement et développement durable »

La prochaine édition du **rapport sur l'environnement en France** sera publiée en 2019. Ce rapport, dont la précédente édition date de décembre 2014, répond à un engagement international de la France en matière d'information environnementale (convention d'Aarhus). Cette publication de synthèse, réalisée tous les quatre ans, dont la première édition date de 1994, vise à donner au public des clés de lecture claires et synthétiques sur les caractéristiques majeures de la situation environnementale en France.

À l'issue d'un processus d'écoute des besoins des usagers (interne et externe), le format et l'architecture du rapport ont été profondément remaniés. Ainsi, l'édition 2019 s'articulera autour de 3 produits complémentaires :

- Un rapport synthétique d'environ 60 pages constituant le cœur du document et le support du rendez-vous quadriennal de l'information environnementale en France ;
- Un socle de l'information environnementale sur le web (site internet dédié) ;
- 4 dossiers thématiques ou « focus » de 30 à 40 pages chacun et traitant de questions transversales (environnement et santé, ressources naturelles, la société française face au changement climatique, transitions).

Pour accompagner la communication autour de ce rapport et garantir la plus large diffusion possible, des produits et événements spécifiques complémentaires pourront être élaborés.

Cette structure permet de répondre à plusieurs attentes :

- Mettre à disposition un document court à destination des relais d'opinion et des décideurs proposant une vision synthétique et systémique des grands enjeux environnementaux ;
- Mettre à disposition des focus sur des sujets de préoccupations de Français ;
- Diffuser des produits spécifiques (infographie, animation...) à destination de la presse et du grand public ;
- Faciliter l'accès à des informations complémentaires à partir du site internet du SDES : synthèses thématiques, données et ressources externes.

Le programme de travail 2019 en matière d'environnement sera largement dominé par l'achèvement des chantiers gravitant autour de cette édition 2019 du rapport sur l'environnement.

3.3 Aspects « européens »

Le SDES participe à de nombreux groupe de travail internationaux dans le domaine environnemental : soit à Eurostat, soit sur des thématiques environnementales mais également dans d'autres organismes (AEE, OCDE, UN-ECE).

a- Participations à des groupes de travail Eurostat

- Working Group «Waste Statistics»
- Working Group « Water statistics »
- Working Group « agriculture et environnement »
- Working Group « Environmental Accounts
- Task Force « classification des activités environnementales »

b- Participations à des groupes de travail AEE, OCDE, ONU

L'activité « International » 2019 devrait s'articuler autour des points suivants :

- La gestion et l'animation du réseau « d'information environnementale » Eionet pour la France ;
- La participation aux groupes de travail de l'Agence européenne de l'environnement et à son Conseil d'administration ;
- La contribution aux travaux du Groupe de travail information environnementale de l'OCDE et la représentation de la France ;
- Participation à Expert Workshop on Demand-Based Measures of Material Flows and Material Productivity de l'OCDE;
- Participation au groupe de travail conjoint agriculture et environnement de l'OCDE ;
- Participation et contribution aux réunions statistiques environnement-climat de l'UNECE ;
- Participation au groupe de travail sur la mesure du tourisme durable de l'ONU.

1. Exposé de synthèse

Le programme de travail du SDES en matière de statistiques sur les transports est très fortement déterminé par les règlements européens, ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN). Il comporte ainsi une grande part de productions statistiques récurrentes, dont le rythme est mensuel, trimestriel et/ou annuel. Le SDES assure notamment chaque trimestre le suivi de la conjoncture dans les transports et valorise la réponse aux règlements européens à travers des publications trimestrielles/annuelles sur les différents modes de transport ; il réalise enfin des synthèses, telles que le rapport de la Commission de comptes des transports de la nation, les chiffres clés, ou encore les bilans sociaux du transport routier de marchandises et de voyageurs. Les nouvelles opérations sont, sauf exception, programmées de façon pluriannuelle.

Outre les travaux récurrents, l'année 2019 verra l'aboutissement de travaux engagés précédemment, avec la diffusion de nouvelles statistiques sur le transport maritime de passagers et de marchandises, sur l'activité des entrepôts et plateformes logistiques et sur la profession de chauffeur routier.

À la fin de la collecte de la nouvelle enquête Mobilité des personnes au 1^{er} semestre 2019, les traitements statistiques seront engagés afin de disposer de premiers résultats au 1^{er} semestre 2020. Cette enquête fournira un cadrage général sur la mobilité et son évolution par rapport aux éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. Elle permettra aussi d'apporter un éclairage sur les nouveaux services de mobilité (covoiturage, autopartage...) et sera complétée d'une expérimentation de collecte par internet, dans la perspective des prochaines éditions.

Sous réserve de financement, la refonte du répertoire statistique des véhicules routiers sera poursuivie, en lien avec des études méthodologiques mobilisant de nouvelles sources d'information et visant à améliorer la connaissance du parc de véhicules routiers et de la circulation. En parallèle, la rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) se poursuivra.

De nouvelles études devraient être lancées, la première sur les revenus dans les transports publics particuliers de personnes, les suivantes en fonction du bilan de la consultation de la CCTN début 2019.

À moyen terme, la demande européenne de statistiques de transports devrait s'accroître, pour couvrir plus largement l'ensemble des modes de transports, en améliorer la comparabilité, et mieux mesurer l'évolution des parts modales des transports de passagers, comme de marchandises. A court terme, le transport fluvial de passagers pourrait prochainement venir compléter le règlement européen sur le transport fluvial de marchandises. Une expertise devra être menée en 2019 sur la faisabilité de la mise en place d'une collecte de ces nouvelles informations en France.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le travail de préparation des dispositifs futurs de connaissance de la mobilité des ménages se poursuivra en 2019, avec en particulier la poursuite de la collecte de l'enquête mobilité des personnes 2018-2019 (anciennement Enquête Nationale Transports Déplacements – ENTD). La collecte de cette nouvelle édition, qui a débuté en mai 2018, s'achèvera en avril 2019 et se déroule sous un format simplifié par rapport aux précédentes éditions (enquête en face à face d'une heure avec un seul passage de l'enquêteur au lieu de deux précédemment). Le deuxième semestre 2019 sera consacré à la mise en œuvre des traitements statistiques et d'enrichissements avec l'objectif de disposer de premiers résultats au 1^{er} semestre 2020. Cette enquête fournira un cadrage général et rendra possible des comparaisons dans le temps par rapprochement avec les résultats des éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. L'édition de 2018-2019 permettra aussi d'apporter un éclairage sur le rôle des nouveaux services de mobilité comme les plateformes de covoiturage sur internet ou sur mobile et sera accompagnée d'une expérimentation internet. L'Insee en assure la maîtrise d'œuvre. Cette enquête répondra aux recommandations de la Task Force d'Eurostat sur les enquêtes nationales transports.

En complément de la collecte en face-à-face, l'enquête Mobilité des personnes comporte une expérimentation par internet, dont l'Insee assure également la maîtrise d'œuvre. Cette expérimentation, en cours de préparation, comprendra deux volets : une enquête sur un échantillon disjoint de l'enquête principale et une réinterrogation des répondants de l'enquête principale. Par rapport à l'enquête en face à face, le questionnaire est grandement simplifié pour une durée d'environ 20 minutes. Un de ses objectifs est d'évaluer les biais de sélection et de mesure de la mobilité dans une enquête multimode, en particulier dans le cadre d'un questionnaire auto-administré, dans la perspective d'une réalisation plus fréquente d'enquêtes sur la mobilité. La collecte devrait débiter au dernier trimestre 2019.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2019

Le recours aux données des contrôles techniques des véhicules se développera en 2019, avec l'objectif de mieux déterminer et caractériser le parc roulant de certains types de véhicules routiers. En outre, la sous-direction expertisera l'opportunité de recourir à des fichiers administratifs existants (taxe à l'essieu, TICPE, primes à la casse...) dans le cadre de la rénovation du répertoire statistique sur les véhicules routiers afin de mieux connaître au sein du parc de véhicules, ceux qui sont effectivement roulants. S'ils sont concluants, ces travaux, encore exploratoires en 2019, pourraient conduire à de nouvelles exploitations à terme.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Diffusion de nouvelles statistiques portuaires

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la sous-direction des statistiques des transports est en charge de la collecte, l'élaboration et la publication régulière des indicateurs conjoncturels (mensuels, trimestriels et annuels) sur l'activité portuaire qui étaient précédemment établies par la DGITM. À partir de 2019, les statistiques portuaires feront l'objet d'une diffusion régulière, à travers la mise en place d'une publication trimestrielle sur le transport maritime de marchandises en janvier, puis de la mise à disposition mensuelle de données détaillées dans le datalake du SDES.

Les concepts des statistiques portuaires seront présentés dans une étude de cadrage, dressant un panorama détaillé de l'évolution de l'activité portuaire au cours des 20 dernières années, dont la publication précédera celle de la première itération de la note de conjoncture trimestrielle.

Réseau d'observation de la logistique

La conférence nationale sur la logistique de 2015 a appelé dans ses recommandations à la création d'un observatoire permanent de la logistique dans toutes ses composantes (gestion des flux de marchandises, des flux d'informations et des flux financiers qui y sont associés). Après la réalisation d'une mission conjointe du CGEDD et du CGIET mandatée pour éclairer le choix d'un réseau d'observation et ses missions, une phase de préfiguration pour approfondir le travail réalisé est en cours. Pour apporter des éléments de réponses aux manques d'informations chiffrées constatés lors de la Conférence nationale sur la logistique de 2015, une enquête obligatoire sur l'activité des entrepôts et des plateformes logistiques (cf <https://www.cnis.fr/enquetes/enquete-sur-lactivite-des-entrepots-et-des-plates-formes-logistiques/>) a été réalisée en 2017 auprès d'un échantillon d'environ 2000 établissements exploitant un entrepôt ou une plateforme logistique de plus de 5 000 m² ou 30 000 m³. Outre la description plus précise des caractéristiques physiques, des données ont été également recueillies sur leur activité (mouvements de véhicules, produits stockés, taux moyen de remplissage). Une première valorisation de cette enquête est prévue au 1^{er} semestre 2019. Une étude complémentaire sur la situation économique du secteur de la logistique devrait être publiée en 2019.

Nouvelle publication à partir de l'enquête Chronotachygraphe

L'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture de « Chronotachygraphe » se déroule tout au long de l'année, avec une livraison trimestrielle des fichiers d'enquêtes. Elle est exploitée annuellement, dans le cadre du bilan social du transport routier de marchandises. Il est prévu d'accroître en 2019 l'exploitation de cette source originale, avec une nouvelle publication annuelle portant sur le premier volet de l'enquête, afin d'étudier la répartition des chauffeurs routiers selon le type de conduite (grand routier, courte distance...).

Programme d'études nouvelles

Une consultation des membres de la commission des comptes des transports est en cours afin de définir un programme pluriannuel d'études et de travaux visant à l'élaboration de nouvelles données. Une rénovation du rapport des comptes est par ailleurs engagée, dans le cadre de groupes de travail, pour en faire évoluer le contenu. La consultation et la rénovation du rapport pourraient déboucher sur de nouvelles études et/ou diffusion de données en 2019.

Une étude sur l'emploi et les revenus des non salariés du taxi et des VTC est prévue dans le cadre de l'Insee Références 2020 sur les non-salariés. Il s'agit d'exploiter conjointement la base non-salariés de l'Insee avec le registre des exploitants de véhicules de transport de personne. S'il est possible de différencier les chauffeurs de taxis des VTC grâce à cet appariement, l'étude permettra pour la première fois d'étudier de façon séparée ces deux professions.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Améliorer la connaissance des véhicules et des transports routiers

Une refonte du répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO - Répertoire statistique sur les véhicules routiers) a été engagée fin 2015 afin d'assurer la production de résultats sur les immatriculations et les parcs automobiles. En raison de difficultés techniques, le calendrier de la refonte a été aménagé. Les travaux, tant statistiques qu'informatiques, seront poursuivis en 2019, visant à une mise en œuvre de ce nouveau système en 2020 ; à terme, le répertoire intégrera les données de contrôles techniques et permettra de calculer un parc roulant avec une estimation des kilométrages associés annuellement. Le répertoire est destiné à être le pilier du système statistique sur les véhicules routiers, leur usage et leurs externalités.

Le bilan de la circulation routière rassemble et met en cohérence les données sur le parc de véhicules, la circulation routière et la consommation de carburants. Un « rebasement » de ce bilan est programmé en 2020, notamment avec l'introduction de parcs roulants et de leurs kilométrages issus du nouveau système RSVERO. Il fera au préalable l'objet d'études méthodologiques en 2019.

Rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978 est l'une des plus anciennes enquêtes sur l'utilisation des véhicules. La chaîne actuelle date de 2000 et nécessite d'être rénovée. L'investissement a porté dans un premier temps sur la réflexion méthodologique, avec en particulier la définition d'un nouveau plan de sondage et de la méthode de redressement des résultats. L'année 2019 sera consacrée à la préparation de la rénovation complète de cette enquête, de la collecte aux traitements statistiques. Pour des raisons de moyens, la mise en œuvre de la rénovation complète pourrait s'étaler sur 2 à 3 ans.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « européens »

Dans le cadre de son programme à moyen terme, Eurostat souhaite développer les statistiques européennes harmonisées sur les transports dans de nouveaux domaines (statistiques fluviales de passagers, accidentologie fluviale, parc de véhicules et circulation, mobilité des personnes, transport de marchandises par véhicules utilitaires légers, intermodalité...), selon les cas sur une base réglementaire ou volontaire. En particulier, la collecte de données sur le transport fluvial de passagers pourrait faire l'objet d'un règlement européen, en fonction du bilan tiré des enquêtes pilotes fin 2020 et du rapport qui sera présenté au parlement européen.

En priorité, la sous-direction devra donc expertiser en 2019, en lien avec Voies Navigables de France, la faisabilité de la mise en place d'un système d'information sur les statistiques fluviales de passagers. La participation de la sous-direction aux groupes de travail européens (transport ferroviaire, transport routier de marchandises, transport maritime, transport fluvial, groupe de coordination des transports) sera accrue, avec la création de nouvelles *Task Forces* (mobilité des personnes, Véhicules utilitaires légers).

Par ailleurs, un investissement important débutera sur la transmission des données, Eurostat invitant les États membres à adopter en 2019 un nouveau format de transmission (SDMX) et à élaborer des rapports qualité de façon systématique sur tous les domaines des transports couverts par des actes légaux.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les efforts pour dématérialiser la collecte de TRM se sont poursuivis depuis la mise en place du questionnaire Web début janvier 2016 qui est désormais le mode de collecte par défaut de cette enquête (taux de retour par internet de plus de 95 %). La transmission automatique des données issues de l'outil de gestion de flotte des entreprises (TMS : transport management system) est opérationnelle. Les efforts se poursuivent afin d'encourager les entreprises ayant un grand volume de poids lourds à opter pour une des voies dématérialisées pour répondre à l'enquête.

La dématérialisation de la collecte de l'enquête « Chronotachygraphe » est effective depuis 2016. Il est ainsi proposé aux entreprises enquêtées le dépôt des enregistrements numériques des chronotachygraphes en lien avec les chauffeurs interrogés sur un serveur sécurisé plutôt qu'un envoi postal ou mail de ces mêmes informations. Le taux de recours à cette solution dématérialisée est de l'ordre de 50 % des établissements.

1. Exposé de synthèse

La sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) du Service de la donnée et des études statistiques mènera en 2019 des investissements afin, d'une part, d'améliorer la méthodologie des productions existantes et, d'autre part, d'enrichir les données, statistiques et analyses mises à disposition des utilisateurs.

En matière méthodologique, l'accent sera mis sur les statistiques relatives aux énergies renouvelables. En particulier, la méthode d'estimation de la consommation de bois fera l'objet d'un réexamen et les échanges extérieurs de bois seront pris en compte dans le bilan de l'énergie.

Le développement de nouvelles sources administratives constitue par ailleurs une tendance lourde dans le domaine de l'énergie et structurera fortement le programme de travail de la sous-direction en 2019. La disponibilité de deux nouvelles sources sur la production d'électricité (cf. 2.2) conduira à s'interroger sur la possibilité d'un allègement de l'enquête annuelle sur la production d'électricité. L'exploitation d'une nouvelle source sur les biocarburants pourrait, le cas échéant, conduire, d'une part, à améliorer la qualité des statistiques produites et, d'autre part, à enrichir les informations mises à disposition. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 179 de la loi de transition énergétique sur la mise à disposition de données locales d'énergie, des consommations d'électricité et de gaz au niveau du bâtiment seront diffusées pour l'ensemble des bâtiments non résidentiels et des bâtiments résidentiels de plus de 10 logements. La disponibilité de ces données, quand elles seront ventilées à un niveau sectoriel suffisamment fin, conduira également à s'interroger sur la possibilité d'alléger, voire de supprimer, certaines enquêtes. La sous-direction poursuivra en outre l'expertise de la base des DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) de l'Ademe, en vue d'une actualisation des informations fournies par un volet de l'enquête Phébus (Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie) réalisée en 2013.

En matière d'études et de synthèse, la sous-direction continuera, dans la limite de ses moyens, à enrichir l'information économique sur l'énergie mise à disposition, dans la continuité du bilan monétaire de l'énergie, dont une première version complète a été finalisée en 2018. Un investissement méthodologique pourrait être entamé en 2019 pour développer des statistiques sur l'emploi et d'investissement dans le domaine de l'énergie. L'analyse des déterminants de l'évolution des émissions de CO2 liées à l'énergie sera actualisée et enrichie. Une étude sur les rendements des centrales thermiques de production d'électricité ou de cogénération pourrait en outre être menée.

Enfin, la sous-direction participera à l'amélioration de la connaissance sur la rénovation énergétique des logements, en assurant la co-maîtrise d'ouvrage, avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), de l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des maisons individuelles (Tremi), qui sera ainsi pour la première fois réalisée dans le cadre du service statistique public.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La SDSE assurera la co-maîtrise d'ouvrage, avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), de l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des maisons individuelles (Tremi), qui sera ainsi pour la première fois réalisée dans le cadre du service statistique public. L'année 2019 sera consacrée à la préparation de l'enquête, notamment l'obtention du label d'intérêt général du comité du label, sa réalisation étant prévue pour 2020.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2019

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret de l'article 179 de la loi de transition énergétique sur la mise à disposition de données localisées d'énergie, des consommations d'électricité et de gaz au niveau du bâtiment seront diffusées pour l'ensemble des bâtiments non résidentiels et les bâtiments résidentiels de plus de 10 logements.

Une première exploitation du registre national des installations de production et de stockage d'électricité, qui doit être mis en place et géré par *Réseau de Transport d'Électricité* (RTE), pourrait être réalisée en 2018.

La sous-direction poursuivra l'expertise de la base des DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) de l'Ademe, en vue d'une actualisation des informations fournies par un volet de l'enquête Phébus réalisée en 2013.

La sous-direction exploitera deux sources issues de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), suite à l'avis positif du CNIS concernant son accès à ces données dans le cadre de l'article 7 bis de la loi de 1951 :

- Les données collectées par la CRE auprès des producteurs d'électricité au titre de l'audit annuel prévu par l'article R314-14 du code de l'énergie ;
- Les données annuelles concernant les obligations d'achats et les compléments de rémunération détenues par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Enfin, la sous-direction pourrait exploiter une source administrative détenue par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) sur les biocarburants,

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Sous réserve de moyens suffisants, une étude sur les rendements des centrales thermiques de production d'électricité ou de cogénération pourrait être menée.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Des investissements méthodologiques pourraient être entamés en 2019 :

- pour développer de statistiques sur l'emploi et d'investissement dans le domaine de l'énergie ;
- pour améliorer la méthodologie des statistiques sur les énergies renouvelables, notamment le bois.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

La mise en œuvre du décret de l'article 179 de la loi de transition énergétique sur la mise à disposition de données localisées d'énergie se traduira par la diffusion de données au niveau du bâtiment en 2019 (cf. 2.2).

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Compte tenu des liens étroits entre les problématiques de production et de consommation d'énergie et les questions environnementales (notamment celles de l'effet de serre), l'ensemble des projets de la sous-direction peuvent être considérés comme entrant dans cette catégorie.

3.3 Aspects « européens »

La SDSE continuera à participer à une *task force* du GT sur les statistiques d'énergie d'Eurostat sur la désagrégation des statistiques de consommation d'énergie dans le secteur tertiaire.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'exploitation des données du registre national des installations de production et de stockage d'électricité ainsi que des données collectées par la CRE auprès des producteurs d'électricité au titre de l'audit annuel prévu par l'article R314-14 du code de l'énergie conduira à s'interroger sur la possibilité d'un allègement de l'enquête annuelle sur la production d'électricité.

L'exploitation des données locales de consommation d'énergie liées à l'article 179 de la LTECV, quand elles seront disponibles à un niveau sectoriel suffisamment fin, conduira à s'interroger sur la possibilité d'alléger, voire de supprimer, l'enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité ainsi que l'enquête annuelle sur les statistiques gazières.

**EXTRAITS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2019
ET AUTRES SERVICES STATISTIQUES PUBLICS**

COMMISSARIAT GÉNÉRAL A L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (CGET)

Le CGET a pour projet la réalisation d'une fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires sur les inégalités environnementales.

**INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)
Constances**

Dans le cadre de l'orientation de Constances sur le thème Environnement et santé, la collecte et le géocodage de l'historique des adresses résidentielles des participants de la cohorte, qui permet l'appariement individuel des données de santé avec des bases de données environnementales, qui a fait d'un pilote en 2018 sera mise en œuvre en 2019 pour l'ensemble des participants de la cohorte. Il sera ainsi possible de mettre en œuvre des projets qui n'ont jusqu'à présent fait l'objet que d'études transversales préliminaires en relation avec la pollution atmosphérique : risque de cancer, impact sur les performances cognitives.

Un autre chantier concerne les effets des expositions professionnelles sur divers aspects de la santé. Pour cela nous procédons actuellement au codage des historiques professionnels des participants de la cohorte ; actuellement plus de 100 000 calendriers professionnels sont codés en PCS-NAF (environ 320 000 épisodes professionnels). Ce codage est nécessaire pour apparier les histoires professionnelles à des « matrices emplois-expositions » qui fournissent des évaluations d'exposition à des nuisances diverses (chimiques, physiques, biologiques, biomécaniques) ; un travail est en crs pour transcoder les PCS-NAF en ISCO-ISC afin de pouvoir utiliser des matrices étrangères codées dans ces nomenclatures.

**MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Direction générale des finances publiques (DGFIP)
Bureau des études statistiques en matière fiscale (GF3C)**

Avec le remplacement du fichier Filocom par le fichier Fideli, la convention globale de transferts de données fiscales à destination du service de la donnée et des études statistiques du Commissariat général au développement durable (SDES), sera amenée à évoluer en 2019. Dans ce cadre, une annexe relative à la transmission du fichier relatif aux crédits d'impôts liés à l'économie d'énergie sera notamment signée.

La direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) ayant exprimé un besoin relatif aux données foncières à un niveau communal, une convention sera signée avec le SSM du ministère dont elle dépend (SDES).

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)**

La poursuite du cycle des enquêtes sur les pratiques culturelles permettra d'actualiser les données sur les pratiques agricoles ayant un impact sur l'environnement. Le SSP restera impliqué dans les travaux du Cnis et de l'ONU s'agissant de la définition des indicateurs français et internationaux associés aux objectifs de développement durable (ODD) et concernant l'agriculture.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)
Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale (DDAR)
Département de l'Action Régionale (DAR)**

Le Psar Synthèse locale avait construit un ensemble d'indicateurs de développement durable ; il est en train de les réviser dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)
Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)
Département des ressources et conditions de vie des ménages (DRCVM)

L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (CAMME), reconduira en 2019 les plates formes (questionnaire complémentaire d'une vingtaine de questions) collectées en 2018 : une sur les pratiques et opinions environnementales (novembre) et une portant sur le bien-être (mars, juin, septembre et décembre).

L'enquête CVS est mobilisée pour la production de certains indicateurs du suivi des objectifs de développement durable (indicateurs 16.1.3, 16.1.4 et 16.3.1). L'utilisation des questions relatives à la corruption active et passive introduites en 2018 dans l'enquête CVS pour produire les indicateurs 16.5.1 et 16.5.2 relatifs à la corruption sera à expertiser.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)
Direction des Statistiques d'Entreprises (DSE)
Département Répertoires, Infrastructures et Statistiques Structurelles (DRISS)

Suite à la loi du 31 juillet 2014 concernant l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'enregistrement dans le répertoire Sirene de l'appartenance ou non des entreprises au champ de l'ESS est effectif depuis 2016 ainsi que sa diffusion publique.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP)

La Depp coordonne la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU, que ce soit au niveau ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), ou international (UIS, UNESCO et OCDE). Ainsi, en 2019 comme en 2018, la Depp poursuivra son implication dans les différentes structures liées au programme de développement durable des Nations-Unies, articulé autour de 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'« éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous », en travaillant sur l'objectif 4 sur l'éducation qui se décline en une dizaine de cibles ainsi qu'un ensemble de 43 indicateurs thématiques dont la Depp, au titre de son statut de SSM, porte la responsabilité nationale. L'implication de la Depp relève à la fois de sa position de SSM de l'Éducation, responsable des statistiques éducation au niveau national, européen et international, mais aussi de sa position de direction statistique au sein du ministère de l'Éducation nationale, le ministère étant lui-même très impliqué dans le cadre de l'UNESCO sur cette problématique.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Sous-Direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques (SIES)

Pour la recherche

L'enquête R&D auprès des entreprises les questionne sur le pourcentage de dépenses de recherche en matière d'environnement et l'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics, qui les interroge sur les objectifs socio-économiques de leur recherche, distingue un poste « environnement ». Les enquêtes R&D dans leur ensemble permettent ainsi de répondre aux attentes de chiffrages sur l'environnement.

Le département collabore avec le Service de l'observation et des statistiques du MEDDE (SOeS) pour l'estimation de la dépense nationale de R&D pour l'environnement (hors gestion des déchets radioactifs). Cette collaboration porte à la fois sur les données issues des enquêtes R&D public et privé et sur les aspects méthodologiques.

Le département contribue également à la production des indicateurs qui seront été retenus par la Commission pour le suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), en matière de R&D.

Pour l'enseignement supérieur

Le dispositif de collecte SISE permet d'évaluer la parité dans les formations permettant l'activité de recherche scientifique, indicateur de suivi des objectifs du développement durable.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Département des études et statistiques locales (DESL)

Des échanges ponctuels ont lieu avec le SDeS pour leur transmettre les données relatives à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la police nationale

Direction centrale de la police judiciaire

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Le SSMSI sera responsable de la production de 12 des nouveaux indicateurs liés aux ODD 2030, notamment ceux qui se rapportent à l'objectif 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Figurent notamment des indicateurs sur les violences physiques et sexuelles, les homicides, les discriminations et la corruption.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sous-Direction de la Statistique et des Études (SDSE)

Potentiellement, la statistique justice peut servir à caractériser l'environnement social à un niveau local (par ressort de juridiction). Pour le moment, la SDSE ne contribue aux indicateurs localisés de développement durable que pour des comptages de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle. La SDSE participe par ailleurs aux réflexions sur les indicateurs de développement durable, quelques-uns relevant du champ de la justice.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES)

Sous-direction du Suivi et de l'Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation

Professionnelle

Un des piliers du développement durable met l'accent sur la nécessité de conserver et mobiliser au mieux le capital humain disponible. La formation professionnelle, le développement des compétences et les politiques publiques visant à améliorer l'employabilité des personnes en difficultés d'insertion participent de ce fait à une bonne mobilisation des ressources humaines au service du développement durable. Les travaux qui sont menés sur ces thèmes contribuent, sous cet aspect, à améliorer la connaissance quantitative ou qualitative du développement durable.

L'un des objectifs centraux de la loi du 29 février 2016 réside dans le développement d'activités d'utilité sociale pour les territoires où le programme « Territoires zéro chômeurs de longue durée » sera expérimenté. L'évaluation devra ainsi déterminer si la qualité de vie des résidents des territoires pilotes a évolué sous l'impulsion de ce programme. La loi stipule en particulier que l'appréciation des effets du programme doit tenir « *compte des nouveaux indicateurs de richesse définis à l'[article unique de la loi n° 2015-411 du 13 avril 2015](#) visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques* ».